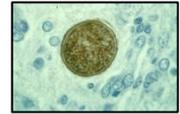


La Néosporose : ennemie de la génétique et de la reproduction en élevage bovin !

UNE MALADIE PARASITAIRE

L'agent infectieux à l'origine de cette maladie est un parasite du nom de *Neospora caninum*. Le **bovin** constitue le principal hôte intermédiaire, l'hôte définitif étant le **chien**, et potentiellement le renard.



LES SYMPTOMES DE LA MALADIE

La néosporose est la première cause infectieuse d'avortement chez les bovins !

Ceux-ci surviennent généralement entre le 5^{ème} et le 7^{ème} mois de gestation, mais peuvent avoir lieu tout au long de la gestation. La maladie peut également provoquer la naissance de veaux malformés (troubles nerveux, oculaires, locomoteurs...). **Une vache infectée ne présente aucun autre symptôme !**

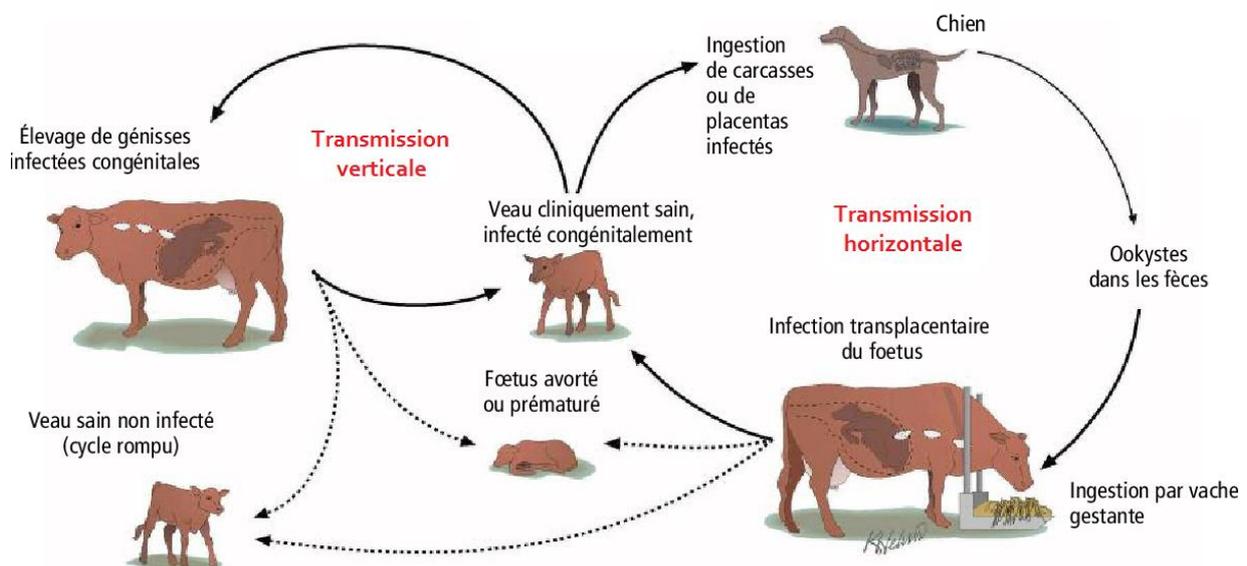
Chez le chien, les symptômes sont identiques : une chienne qui avorte ou qui donne naissance à des chiots malformés doit attirer l'attention !

TRANSMISSION

Il existe 2 modes de transmission :

Horizontale : lorsqu'un animal sain ingère le parasite, et devient **infecté chronique**.

Verticale : lorsqu'un veau est contaminé par sa mère, in utéro, il est donc **infecté congénitale**.



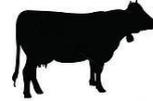
A savoir : un animal infecté par voie horizontale ne va pas transmettre systématiquement le parasite à sa descendance, contrairement à un animal infecté verticalement qui le fera 9 fois sur 10.

Le parasite doit finir son cycle chez le chien pour être « contaminant » : c'est le chien qui ingère les matières virulentes (avorton, placenta...) qui dissémine le parasite dans l'environnement par ses fèces et son urine et qui engendre un risque de contamination pour les bovins.

DIAGNOSTIC

Il peut se faire de 2 façons :

- ↳ Soit par une **analyse sérologique** (recherche d'anticorps) sur tout bovin âgé de plus de 6 mois
- ↳ Soit par une **analyse PCR**, réalisable uniquement sur l'encéphale de l'avorton



LUTTE

Il n'existe aucun remède contre la néosporose !

Les moyens de maîtrise de cette maladie reposent sur la mise en place de mesures de biosécurité, le repérage des animaux positifs, et le travail sur les réformes et le renouvellement des lignées.

Parmi les principales mesures à retenir :

- **Déclarer tout avortement** (*obligation pour la recherche Brucellose, prise en charge totale par l'Etat*), et demander une recherche de néosporose sur avorton ou sur prise de sang de la mère en cas de suspicion.
- **Détruire avortons et délivrances**, en particulier lorsque la vache concernée est connue positive
- **Dépister les animaux** pour connaître leur statut et les gérer en conséquence : gestion des vêlages, réforme anticipée, accouplement en croisement industriel
- Possibilité de réaliser un **transfert d'embryons** sur une vache positive pour obtenir une descendance saine



Plus tôt la maladie est détectée dans un élevage, plus vite on empêche sa progression.

QUEL ACCOMPAGNEMENT DU GDS ?

Le GDS des Savoie propose plusieurs moyens de lutte contre cette maladie, avec des aides financières et un accompagnement technique.

Des moyens préventifs :

- L'adhésion au **Kit Intro**, qui prévoit la recherche systématique de la néosporose sur les bovins introduits. *Objectif : ne pas introduire le parasite dans l'élevage.*
- L'utilisation du **Kit TE**, qui prévoit un dépistage des donneuses et receveuses d'embryons. *Objectif : démultiplier des animaux en s'assurant de ne pas démultiplier le parasite avec.*
- Les **dépistages de prévalence**, qui permettent à un instant T de connaître le statut de chacun des bovins vis-à-vis de la maladie. *Objectif : repérer les bovins positifs et les gérer en conséquence.*
A savoir : une aide supplémentaire est proposée aux jeunes installés pour ce dépistage !

Un moyen de lutte : le plan d'assainissement. Celui-ci prévoit :

- Le **dépistage des troupeaux touchés** sur 3 années consécutives pour maîtriser la contamination
- Un **suivi précis dans la gestion** des animaux positifs et dans les pratiques de l'éleveur pour l'aider à repérer les risques et à gérer la contamination des animaux
- Une **aide financière** dans les frais d'analyses et à l'élimination des bovins positifs (sous conditions)

CONTACTS GDS DES SAVOIE

Pour en savoir plus sur la maladie et sa gestion, contactez les conseillers du GDS :

04 79 70 78 24

www.gdsdesavoie.fr

